

Présidence : Alain Béretz, DGRI.

## 1 - Moyens 2018

- *Avis sur le budget des programmes 172 et 193*

Rappel de la structuration de la MIREs autour de 4 sous-ensembles :

- Enseignement Sup (P150) : formations sup et recherche universitaire
- Vie Etudiante (231)
- Recherche : (P172) recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires et (P193) recherche spatiale

Augmentation des crédits = 2,1% en AE (27606M€) et 2,7% en CP (27667M€)

- L'enseignement supérieur et la vie étudiante : **16 119 M€ en AE et 16 121 M€ en CP**
- La recherche : **8 345 M€ en AE et 8 391 M€ en CP**
- Autres programmes : **3 140 M€ en AE et 3 153 M€ en CP**

**L'enseignement supérieur, la vie étudiante et la recherche représentent : 24,464 Mds€ dont 18,785 Mds en SCSP et 80% de cette SCSP finance la MS.**

Les principales mesures : budgétiser au bon niveau les contributions aux organisations internationales ; consolider l'extension en année pleine des mesures salariales FP (PPCR) ; améliorer les taux de succès des AAP de l'ANR (+32,7M€ en AE et 133,9 M€ en CP) ; financer au bon niveau des infrastructures de recherche.

Réponses DGRI : la différence AE / CP pour l'ANR est normale car la couverture est étalée sur 5 ans.

**Votes : 7 Pour ; 32 Contre ; 28 Abst. (dont l'UNSA).**

- *Avis sur la répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur*

Dans le budget de l'état pour 2018, ESRI est le 4<sup>ème</sup> poste.

27,6 Mds en AE et +733 en CP

13,4 Mds en AE comme en CP. (+175 en AE ; + 210 en CP). + 250 M€ de crédits budgétaires de plus que 2017.

La hausse des moyens du programme 150 repose sur une compensation par l'état des décisions qu'il prend : GVT, financements des emplois, PCR, année de stage MCF... Par ailleurs, le PLF comprend l'enveloppe immobilier. La notification aux établissements sera faite dès demain.

SL : l'UNSA a suffisamment dénoncé, chaque année, l'opération de communication qui entourait la présentation des projets de loi de finances, et le décalage qui pouvait exister avec la réalité vécue au quotidien dans les établissements, pour reconnaître que, cette année, il s'agit d'un budget qui évolue positivement, même, même, si l'on constate un fléchissement par rapport à l'augmentation de 2017, modulo les annulations de crédits. Toutefois, je note, au passage, que nous sommes en début de mandat alors que 2017 était une année d'élection présidentielle ! On a donc de bonnes raisons d'espérer. À bon entendeur !

Bien sûr, l'on peut regretter que ces annonces ne soient pas encore à la hauteur des enjeux car la France reste encore loin de la perspective de 3% du PIB pour la recherche (dont 1% pour la recherche publique) et de 2% du PIB pour l'enseignement supérieur. Je rappelle que la France consacre en moyenne 1,49% de son PIB à l'enseignement supérieur VS 1,59% pour la moyenne des pays de l'OCDE et que ce résultat est mécaniquement gonflé par la dépense liée aux classes préparatoires (14.850€) qui sont spécifiques au modèle français et nettement supérieure à la dépense consacrée aux étudiants universitaires (de l'ordre de 6510€).

En conséquence de quoi, les crédits alloués restent insuffisants pour faire face à la démographie étudiante. Mais bon, globalement, c'est quand même mieux que si c'était moins bien !

D'ailleurs, il suffit de comparer les chiffres avec ceux de 2014 à 2017 (au moins ceux annoncés au moment de la présentation des PLFI\*) pour s'apercevoir que la tendance haussière apparaît substantiellement :

Mds€*	2014	2015	2016	2017	2018
MESR	23,04	23,05	23,25	23,85	24,46
<b>ESR</b>	<b>12,81</b>	<b>12,70</b>	<b>13,006</b>	<b>13,23</b>	<b>13,4</b>
VE	2,45	2,5	2,54	2,7	2,7
R	7,77	7,76	7,71	7,9	8,4

**On aurait quand même du mal à ne pas souligner cette dynamique !** Toutefois, échaudés par les nombreuses annulations de crédits auxquelles nous avons dû faire face ces dernières années, nous restons extrêmement vigilants quant à la sincérité des budgets initiaux. Le gouvernement s'est engagé sur la sincérité de son PLF, et sur sa volonté de le réaliser ; nous espérons donc que nous n'aurons pas de mauvaise surprise en cours d'exercice.

**Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons favorablement la répartition des moyens aux établissements pour donner corps à nos encouragements.**

DGESIP : 500m€ pour le plan sur la durée du quinquennat. 15M€ cette année destinés à financer des places supplémentaires et la mise en place de nouveaux dispositifs pédagogiques. C'est une petite somme mais elle doit être rapportée à un tiers d'année.

Suite à une question sur le suivi annuel des établissements en déficit, la DGESIP répond

que cela pourra être présenté au CNESER. Pour 2016, 13 établissements ont été en déficit dont 5 en double déficit (Reims, Pau, Toulouse 3, UTC, Limoges).

**Votes : 12 Pour (dont l'UNSA) ; 31 Contre ; 24 Abst.**

## 2 - Formations :

*- Projet d'arrêté relatif au recrutement par concours d'étudiants ayant validé quatre semestres de licence dans le champ des sciences et technologies, soit 120 crédits européens, en première année de certaines écoles d'ingénieurs*

Les écoles d'ingénieurs désignées à l'article 3 peuvent recruter en première année, par concours, des étudiants ayant validé quatre semestres de licence dans le champ des sciences et technologies, soit 120 crédits européens, dans les conditions prévues par le présent arrêté.

Il est créé un concours unique, dénommé « PASS Ingénieur » et comportant trois filières :

- Mathématiques – Informatique (MI),
- Mathématiques – Physique (MP),
- Physique – Chimie (PC).

**Votes : 61 Pour (dont l'UNSA) ; 2 Abst.**

## 3 - Etablissements :

*- Projet de décret relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques*

Il s'agit de la transformation de l'école en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'une école extérieure relevant des articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation.

L'ENSMM est membre fondateur de l'Université de Bourgogne Franche-Comté au même titre que quatre EPSCP (les universités de Bourgogne et de Franche-Comté, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard et Agrosup Dijon) et l'Ecole supérieure de commerce de Dijon.

L'ENSMM propose également des mentions de masters en sciences pour l'ingénieur et en génie industriel et transport.

Elle comprend 63 enseignants et enseignants-chercheurs, assistés de 88 personnels assurant le support technique et administratif.

Le statut d'EPSCP permettra à l'ENSMM de renforcer son autonomie scientifique, de la doter du même statut que les autres établissements universitaires du site (notamment l'UTBM et Agrosup Dijon) aux fins de créer un pôle d'ingénierie et de management au sein de la COMUE facilitant toute concertation en matière de formation ou de recherche.



**CNESER du 14 décembre 2017**

Cette demande de transformation en EPSCP, s'inscrit en outre, dans le cadre du projet ISITE-BFC.

Le comité technique de l'ENSMM s'est prononcé en faveur du changement de statut dans les conditions prévues par le présent projet de décret le 28 novembre 2017 à l'unanimité.

Le conseil de l'établissement s'est prononcé en faveur du projet à l'unanimité lors de sa réunion du 30 novembre 2017.

**Votes : 58 Pour (unanimité).**

*- Projet de décret relatif à la dissolution de la COMUE Institut polytechnique du grand Paris*

Le présent décret dissout la COMUE « Institut polytechnique du Grand Paris » qui comprend les membres suivants : l'Ecole internationale des sciences du traitement de l'information, l'Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications, l'Institut supérieur de mécanique de Paris.

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique du Grand Paris a approuvé la dissolution et le transfert des biens, droits et obligations de la COMUE par une délibération en date du 16 juin 2017 (13 voix pour et 1 voix contre).

**Votes : 57 Pour (dont l'UNSA) ; 1 Abst.**

**ANNEXE 1 : Motion SNESUP-FSU – Répartition Budget 2018**

Le budget 2018 a d'ores et déjà montré que le gouvernement ne comptait pas financer le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur des missions qui lui sont confiées par la loi.

Or, les CA des établissements doivent adopter en ce moment leur budget pour l'année civile 2018. À cette occasion, les élu.e.s CNESER constatent :

- que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) n'est que partiellement compensé dans les dotations de l'État ;
- que la hausse de la démographie étudiante n'est pas prise en compte dans l'allocation des moyens ;
- que les « gels » de postes de fonctionnaires titulaires ou leur transformation en postes de contractuel.le.s ou de vacataires sont en hausse du fait des effets négatifs de l'autonomie budgétaire des universités, ce qui contribue à la dégradation des conditions de travail des personnels enseignants et administratifs. Les établissements manquent de bras pour exécuter leur budget : si personne n'est irremplaçable, à l'université, personne n'est remplacé !

Abonder les postes, compenser totalement le GVT, prendre en compte l'augmentation de la population étudiante, améliorer les conditions de travail doit être la priorité du gouvernement pour un accueil digne des étudiant.e.s et pour leur réussite. Le renforcement du financement par appels à projets (Projet d'Investissement d'Avenir) ne répond pas à ces objectifs. Cela renforce les inégalités entre établissements et entre formations au sein d'un même établissement, sans garantir la pérennité des financements.

Augmenter la charge de travail des personnels avec les nouvelles modalités d'entrée en licence, alors même que les conditions d'exercice de nos métiers empirent, n'est pas une solution acceptable. Dans un tel contexte, il sera humainement et matériellement impossible de renforcer les dispositifs d'accompagnement pour les étudiant.e.s en difficulté au cours de leur parcours universitaire.

Les élu.e.s CNESER exigent une campagne d'emploi statutaire, intégrant des dispositifs de régulation nationale permettant le respect de toutes les maquettes de formation et le fléchage des moyens, notamment vers les premiers cycles universitaires, garantissant l'égalité territoriale et permettant un développement pérenne de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin de répondre en urgence à la situation de crise des universités devant faire à l'afflux démographique des étudiant.e.s du baby-boom 2000.

**Votes : 32 Pour ; 13 Contre ; 18 Abst (dont l'UNSA).**

## ANNEXE 2 - Motion CFDT concernant les budgets ESR 2018

Le plan de loi finance 2018 montre une hausse de 590 M € sur l'ensemble des neuf programmes relevant de la MIRE (Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur), ce qui témoigne d'un engagement louable du gouvernement pour soutenir ces activités. La CFDT y est sensible, tout en rappelant que cet effort doit encore être accentué puisqu'il faudrait une augmentation d'un milliard d'euros de ce budget pour atteindre à terme les objectifs fixés par la STRANES et la stratégie Europe 2020 de 3% du PIB consacré à la recherche et 2% à l'enseignement supérieur. Ce qui permettrait au service public d'enseignement supérieur et de recherche d'assurer dans de bonnes conditions l'ensemble de ses missions, en contribuant notamment à augmenter le niveau de qualification de la population et à maintenir la France parmi les pays innovants en matière de recherche. Bref, à assurer l'avenir économique et la cohésion sociale du pays, par la création et le partage des connaissances.

Cependant, le CNESER tient à attirer l'attention sur plusieurs points :

Du côté de l'enseignement supérieur, l'essentiel des hausses des dotations sert simplement à compenser des hausses de charges pour les établissements résultant de décisions de l'Etat. Le CNESER est satisfait de voir que l'Etat applique enfin pleinement le principe décideur-payeur, mais rappelle que cela devrait être l'ordinaire, pas l'extraordinaire, et espère donc que ces éléments continueront à être financés à hauteur des coûts réels dans les années qui viennent. Et que, par exemple, seront intégrées à l'avenir des compensations supplémentaires pour les droits à formation des jeunes maîtres de conférences dans les 5 années suivant leur titularisation.

Le CNESER note avec satisfaction les annonces de financements supplémentaires extra-budgétaires pour accompagner la réforme du premier cycle, et notamment financer des postes (pour améliorer l'accueil) et l'ouverture de places supplémentaires pour les étudiants (afin d'accompagner la hausse démographique). Cependant, il tient à rappeler, ici aussi, qu'un effort supplémentaire en faveur de l'emploi titulaire est indispensable, à l'heure où de nombreux postes sont occupés par des contractuels, y compris sur des fonctions pérennes, ce qui a un coût humain important. Plus largement, du fait de l'insuffisance des budgets des dernières années, les conditions de travail des personnels se sont dégradées et il est urgent de prendre des mesures pour y remédier.

Enfin, le CNESER souligne que les dotations liées à l'immobilier restent insuffisantes : à peine 60 millions, alors que les estimations chiffrent à 10 milliards d'euros les sommes nécessaires à la mise en conformité de l'ensemble des locaux universitaires.

Si le bilan côté enseignement supérieur va globalement dans le bon sens, le CNESER ne peut en dire autant pour la recherche publique. En effet, l'essentiel de l'effort budgétaire se concentre sur le programme 193, avec + 55 millions d'euros dans le PLF, qui vont servir notamment à payer la dette de l'Etat sur le programme ESA, tandis que les augmentations pour les autres domaines scientifiques semblent assez dérisoires. Voire illusoire : pour le CNRS par exemple, on nous indique que la hausse du budget est de 20 millions d'euros. Mais le PLF chiffre l'augmentation de masse salariale à 27 M € ! On



**CNESER du 14 décembre 2017**

constate d'ailleurs que l'annonce « pas de perte d'emploi, remplacement de tous les départs à la retraite » est fautive pour certains établissements, dans la mesure où les départs hors retraites ne sont pas tous compensés : il est ainsi prévu de supprimer 100 postes sur 5 ans au CNES. Sans compter le fait que nombre d'EPST et d'EPIC ont déjà perdu des postes au cours des dernières années, et que ce budget ne permet pas de rattrapage en la matière.

Bref, le CNESER souligne que le budget de la recherche reste bien en-deçà des besoins et des enjeux et qu'il est urgent d'augmenter l'effort en la matière !

**Votes : 21 Pour ; 27 Contre ; 14 Abst (dont l'UNSA).**

### Annexe 3 : Motion CGT sur la COMUE de LYON

Les membres du CNESER, réunis en séance plénière ce 14 décembre, s'inquiètent et souhaitent alerter le Ministère sur le projet de l'"université-cible de Lyon", qui leur semble de nature illégale et contradictoire au statut de la Fonction Publique d'État : la gouvernance de l'université de Lyon a présenté en CT et CA début novembre un document : « **Les principes incontournables de l'Université cible** » auxquels devront souscrire les établissements fusionnant.

On peut y lire :

- « Le nouvel établissement devra avoir un haut niveau d'autonomie, conformément aux standards internationaux. Il sera notamment doté de l'autonomie dans la gestion des ressources humaines (recrutements, carrières) »
- « Les composantes seront dotées d'un haut niveau d'autonomie et de responsabilités : elles assureront des missions opérationnelles tant pour la formation que pour la recherche : choix des étudiants, recrutement des personnels et des enseignants-chercheurs. Elles sont impliquées dans la gestion des carrières. »

Le nouvel « établissement » revendique d'avoir toute latitude dans le « recrutement » comme dans la « carrière » de tous les personnels, **en totale contradiction avec toutes les règles régissant les statuts des personnels de la fonction publique d'État**, et fait fi des commissions académique ou nationales de gestion des personnels. Il prévoit également que « tous les personnels produiront un rapport annuel d'activité », ce qui n'est nullement prévu dans les statuts des corps des BIATSS et est totalement attentatoire à l'indépendance qui est constitutive du statut des enseignants et enseignants-chercheurs.

Pour les membres du CNESER, les formules employées dans ce document et les propositions d'autonomie de gestion qu'il fait concernant les personnels BIATSS ou Enseignants-Chercheurs **sont contradictoires au statut de fonctionnaires** des personnels de ces établissements. Tant que le statut des fonctionnaires d'État existe et régit les personnels de l'ESR cette proposition est illégale et le CNESER demande à Madame la Ministre d'intervenir immédiatement pour faire respecter la réglementation nationale en vigueur.

Nous dénonçons également la volonté affichée de ce projet d'instaurer une sélection et de déroger à l'arrêté licence de 2011 en s'appuyant sur un changement du statut juridique de l'université. Ce changement menace le libre accès à l'enseignement supérieur de nombreux jeunes.

Enfin, mardi dernier, en bureau, cinq chefs d'établissement ont décidé unilatéralement de s'engager vers l'Université cible présentée dans ce document, alors qu'aucun vote des instances des établissements n'a eu lieu sur ce sujet. Nous demandons au ministère de rappeler à ces chefs d'établissement **les règles de démocratie universitaire** et d'annuler cette décision.

Ainsi que nous le redoutons, certains établissements s'engouffrent dans la brèche ouverte par l'expérimentation sans aucune retenue. La Ministre doit rappeler fermement que même dans l'esprit du gouvernement, l'expérimentation n'est pas synonyme d'explosion des cadres nationaux.

**Votes : 53 Pour (dont l'UNSA) ; 2 Contre (CPU) ; 7 Abst.**